

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Cinquième Session
Genève, 29 mai – 2 juin 2017

CREATION D'UNE TACHE RELATIVE A L'ELABORATION DE RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES SERVICES WEB D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Document établi par le Secrétariat

RAPPEL

1. À la reprise de sa quatrième session en mars 2016, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) est convenu de la nouvelle description de la tâche n° 18 "Recenser les *domaines* de normalisation possibles concernant l'échange de données déchiffrables par machine sur la base de projets envisagés par des organismes tels que les cinq offices de propriété intellectuelle (dits IP5), les cinq offices de marques (dits TM5), le forum des cinq offices de dessins et modèles industriels (dit ID5), l'ISO, la CEI et d'autres institutions connues de normalisation industrielle".
2. En tant que responsable de la tâche n° 18, le Bureau international a suivi l'évolution des technologies émergentes utilisées par les offices de propriété industrielle ou dont l'utilisation par ces derniers était prévue ; il en est ressorti que les services Web sont largement utilisés par les offices de propriété industrielle pour la diffusion, l'extraction et le traitement des données avec d'autres offices de propriété industrielle ou leurs clients, de différentes manières sur la base de plusieurs technologies.
3. En outre, les services Web étaient l'un des sujets phares de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP dans la mesure où, à l'heure actuelle, ils sont basés essentiellement sur la technologie XML (extensible markup language). Étant donné que l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP est responsable de la révision de la norme ST.96 de l'OMPI qui concerne l'information et la documentation en matière de propriété intellectuelle au format XML, elle a examiné le besoin de normalisation des services Web et, le cas échéant, les domaines de normalisation possibles, par exemple les conventions de dénomination commune pour XML et JavaScript Object Notation (JSON).

4. Lors de sa réunion tenue à Madrid (Espagne) en octobre 2016, l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP a également examiné les pratiques des offices de ses membres concernant la mise en œuvre des services Web ainsi que leurs projets. Les membres de l'équipe d'experts intéressés par l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI concernant les services Web sont convenus de poursuivre les délibérations sur ce sujet, en particulier sur la portée de la nouvelle norme et les éléments qui devraient être normalisés.

ENQUETE SUR LES SERVICES WEB

5. Pour donner suite aux discussions menées lors de la réunion susmentionnée, l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP a mené une brève enquête auprès de ses membres. Les 11 offices de propriété industrielle ci-après et le Bureau international agissant en qualité d'office récepteur en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT/IB) ont répondu à cette enquête : AU, CA, DE, ES, EP, GB, MD, NO, RU, US et XU. Ces 12 offices ont rendu compte de leurs pratiques actuelles et de leurs projets concernant l'utilisation des services Web et les domaines de normalisation possibles. Le questionnaire et les réponses de chacun des offices peuvent être consultés sur le site Web de l'OMPI à l'adresse : <http://www.wipo.int/cws/en/taskforce/xml4ip/background.htm>.

OBJECTIFS PROPOSES ET AVANTAGES ESCOMPTES

6. Comme indiqué dans l'enquête, il est proposé d'élaborer des recommandations concernant les services Web d'information et de documentation en matière de propriété intellectuelle afin de faciliter la diffusion, l'extraction et l'échange des données ou d'autres objectifs fonctionnels des offices de propriété intellectuelle.

7. Sur la base des discussions susmentionnées et de l'enquête menée par l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP, les éléments suivants semblent se prêter à l'élaboration de normes concernant les services Web d'information et de documentation en matière de propriété intellectuelle :

- les technologies recommandées, p. ex. les services Web basés sur RESTful ou le protocole SOAP (Simple Object Access Protocol) ;
- le format de message, la structure de données et le dictionnaire de données au format JSON ou XML basés sur les normes existantes de l'OMPI, p. ex. ST.96 ;
- les aspects liés à la sécurité, p. ex. l'authentification, l'autorisation, les certificats ;
- les conventions de dénomination pour l'identificateur de ressources uniformes (URI), p. ex. <http://domain/patent/PublishedApplication/ApplicationNumber> ;
- le contrôle des versions des services Web ; et
- les conditions d'utilisation.

8. Les avantages suivants sont escomptés si des recommandations concernant les services Web sont données :

- il serait utile que les offices de propriété intellectuelle mettent en œuvre les services Web sur la base des meilleures pratiques dans le domaine de la propriété intellectuelle ;
- une recommandation concernant un format de message, une structure de données et un dictionnaire de données communs faciliterait la communication entre les machines ou les applications logicielles mises à disposition par les offices de propriété intellectuelle ;
- une recommandation concernant des solutions de sécurité et d'authentification serait utile pour que les offices de propriété intellectuelle choisissent des logiciels et des approches d'authentification ainsi que des certificats permettant de gérer différents niveaux de sécurité des données relatives à la propriété intellectuelle ; et

- une approche normalisée concernant l'identification des ressources de données et le contrôle des versions des services Web faciliterait l'échange des données relatives à la propriété intellectuelle au niveau international.

TACHE ET EQUIPE D'EXPERTS

9. Sur la base du résultat de l'enquête susmentionnée, le Bureau international soumet la proposition suivante à l'examen et à la décision du CWS :

(a) création d'une nouvelle tâche dont la description serait libellée comme suit :
"Élaboration de recommandations concernant les services Web d'information et de documentation en matière de propriété intellectuelle" ;

et

(b) attribution de la nouvelle tâche proposée à l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP.

10. *Le CWS est invité*

(a) à examiner le contenu du présent document et

(b) à examiner la proposition concernant la création de la nouvelle tâche et l'attribution de celle-ci à l'équipe d'experts chargée de la norme XML4IP, telle que mentionnée au paragraphe 9 ci-dessus, et à se prononcer à cet égard.

[Fin du document]